

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-979/SG/FIN relevant le montant de la caisse d'avances de l'Hôpital Peltier .

n° 73-979/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1973

Date de publication
20 juin 1973

Date du numéro
10 juillet 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le montant de l'avance mensuelle mise à la disposition de l'officier gestionnaire de l'hôpital Peltier est porté à cinq cents mille francs Djibouti (500.000 FD) pour compter de la date de la signature du présent arrêté. Art. 2. — Le Directeur des Finances et le Trésorier-Payeur général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.